



Chers Collègues,

Le monde tout entier a été frappé par une épidémie d'un genre nouveau en début de l'année 2020. La France s'est arrêtée le 16 mars, entraînant la fermeture temporaire de notre usine en semaine 12.

La Direction, conjointement avec les Instances Représentatives du Personnel, l'Inspection du Travail et la médecine du travail, a défini des règles sanitaires qui garantissent la protection de chacun, permettant ainsi une reprise progressive du travail dès le 27 avril. Depuis le début de cette crise, un comité de pilotage fait quotidiennement évoluer ces règles. Il définit en permanence des actions correctives que la Direction fait immédiatement appliquer.

Ces nouvelles règles sanitaires sont impérieuses et leur application au sein de Fruehauf est rigoureuse et systématique. L'épidémie n'est pas finie et notre mot d'ordre est de protéger nos collègues et de nous protéger afin d'assurer notre sécurité et la continuité des opérations.

Toutefois, ces nouvelles règles sanitaires ont créé de nouvelles contraintes. Vous avez tous su les comprendre et les appliquer et je vous en remercie. Notre action commune a permis de ne pas avoir de cas confirmé au sein de notre entreprise et de contribuer au combat contre cet ennemi invisible.

Certes, des règles contraignantes appliquées depuis aussi longtemps entraînent des lassitudes légitimes. Mais il faut garder à l'esprit que même si le déconfinement est amorcé, l'urgence sanitaire est toujours en vigueur au niveau national et ne sera probablement levée qu'autour du 10 juillet. Je vous demande donc de ne pas baisser la garde et de continuer à appliquer rigoureusement les règles en vigueur dans notre entreprise afin de nous protéger mais aussi de protéger nos collègues et nos proches.

Nous avons démontré notre capacité à combattre le virus par notre souci du dialogue, notre abnégation, une mobilisation sans faille et notre discipline. Il faut poursuivre, je vous le demande. Tenons bons !

Richard Rihouët

FRUEHAUF